

15ème législature

Question N° : 38552	De M. Patrick Hetzel (Les Républicains - Bas-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Paiement des vacations « vaccination » aux professionnels de santé	Analyse > Paiement des vacations « vaccination » aux professionnels de santé.
Question publiée au JO le : 27/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Hetzel alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la question du paiement des vacations des personnels de santé. En effet, depuis que le processus de vaccination s'est mis en place, les professionnels de santé ont été appelés par les autorités publiques à se mobiliser pour intervenir dans les centres de vaccination créés sur l'ensemble du territoire national. Il leur a été indiqué qu'ils seraient évidemment rétribués sous forme de vacations par l'assurance maladie pour ce faire. Or le processus de vaccination a débuté depuis plusieurs mois maintenant et malgré cela, de nombreux professionnels de santé n'ont pas encore été indemnisés pour ces vacations au titre de la vaccination. Dans certains cas, ce sont même les collectivités territoriales qui ont effectué des avances en lieu et place de l'assurance maladie afin de ne pas décourager et démotiver les professionnels de santé déjà très fortement mis à contribution depuis des mois. Il souhaite savoir ce que le Gouvernement compte faire afin de remédier au plus vite à ce problème et ne pas mettre en péril la montée en puissance du processus de vaccination.